



Droit au licenciement économique ou pas ?

Par **Ilopis**, le **19/03/2008** à **15:09**

Bonjour,

Je travaille actuellement depuis 25 ans dans une usine de charcuterie (convention collective n ° 3179), je suis delegue du personnel et l'entreprise a des difficultés.

Notre patron nous demande "qui souhaite etre licencié ?"

Est ce que je peux etre licencié sachant que je suis delegue du personnel

Quels sont mes droits si tel est le cas ?

Mon mari y travaille depuis 31 ans et doit partir a la retraite au mois d'aout 2008, est ce qu'il peut etre licencié aussi ? quels sont ses droits également ?

Dans l'attente d'une réponse, je vous remercie.

Cordialement